



LE PAYS HORLOGER

PETR DU PAYS HORLOGER

- ZA du Bas de la Chaux - 16 Rue des Dolines -
BP 13100
25503 Morteau Cedex

COMITÉ DU PETR

Réunion du jeudi 06 avril 2017 au Bélieu

- Compte-rendu -

Présents :

- Mesdames Annie Genevard, Maryse Mainier, Dominique Mollier, Nathalie Pepe-Aubry Catherine Rognon, Christelle Vuillemin.
- Messieurs Patrick Bertin, Jean-Marie Binétruy, Serge Cagnon, Jean-Pierre Frigo, Samuel Houser, Patrick Laithier, Régis Ligier, Paul Moureaux, Denis Nappez, Serge Orny, Gilles Robert, Bruno Todeschini, Pierre Vaufrey, Pierre Vuillemin, Pierre-Jean Wycart.

Absents excusés :

- Messieurs Fabien Cartier, Denis Leroux, Roland Martin, Anthony Mérique.

Madame Nathalie Pepe-Aubry a été élue secrétaire.

Monsieur Anthony Mérique donne procuration à Monsieur Samuel Houser.

Observateurs :

- Madame Carette.
- Monsieur Nancy.

Madame la Présidente ouvre la séance, remercie Madame Nathalie Pepe Aubry et les membres du Conseil Municipal pour l'accueil au sein de la commune du Bélieu.

Madame la Présidente soumet au vote le compte-rendu de la séance précédente.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente (02 Mars 2017).

Approbation à l'unanimité.

➤ ORGANISATION DE LA DEMARCHE PNR EN 2017

Le cabinet Inddigo a réalisé un avant-projet de charte sur la base :

- du diagnostic de territoire
- de la note d'ambitions
- des ateliers de septembre 2016

Il s'agit à ce stade d'une colonne vertébrale du document qui devra être triée, hiérarchisée et discutée.

Nous avons constitué un tableau de bord par fiche, nous attribuons chaque fiche à un agent et un/des élus référents dont il sera attendu une relecture attentive.

A ce stade, les actions retenues dans la charte nous engagent, c'est pourquoi ce travail est important, il faut que le comité soit en accord avec ce qui est proposé dans le document.

Nous vous proposons un cycle de réunions échelonnées entre mai et juillet au rythme d'environ 1 par semaine dont les propositions de dates sont sur les tableaux de bord qui vous ont été remis.

Vous pouvez assister à celles qui vous intéressent, nous mettrons ces dates à votre disposition dans un courrier et nous allons élaborer un formulaire d'inscription comme nous l'avons fait pour les réunions précédentes.

M Houser s'interroge sur la possibilité qu'aurait une commune de choisir les axes de la charte qui l'intéresse.

Mme la Présidente rappelle qu'il s'agit d'un projet global et qu'il engage chacun de ses signataires.

M Frigo aimerait que les différents groupes qui travaillent puissent avoir le texte mis à disposition rapidement.

Mme la présidente souhaiterait que ce qui a changé puisse être mis facilement en avant.

Le comité approuve cette méthode de travail.

M de Gribaldi interpelle le comité sur la convention de partenariat avec la Communauté de communes de Montbenoît.

Mme la présidente indique qu'il s'agit d'une démarche déjà ancienne qu'il faudra reprendre pour la réexpliquer.

➤ APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS HORLOGER

L'assemblée générale d'installation du nouvel office de tourisme s'est déroulée le 25 mars au Russey. Mme Laurence Péquignet a été élue Présidente. Mme Mainier siège au bureau de l'office de tourisme mais pour y représenter le Pays Horloger.

Le juriste a souligné que nous sommes parmi les premiers à faire aboutir une telle démarche, il a souligné la qualité et la transparence de la démarche mise en place.

Il reste maintenant à approuver la convention d'objectif et de moyens entre l'office de tourisme du Pays Horloger et le PETR. Cette convention d'objectif reprend le programme d'actions approuvé par le Pays Horloger (délibération 2016-24), en fixe le déroulement dans le temps et détermine des indicateurs de suivi pour chacune des actions.

M Nancy rappelle les conditions financières fixées dans la convention.

Le principe d'attribution des moyens est le suivant : 4,50/hab + l'équivalent de 50 % de la taxe de séjour de l'année n-1.

Ce qui donne en 2017 :

	4,5/hab	50% TS n-1	Total Subvention 2017	Avances subvention 3 mois	Restant à payer
CCVM	93195,00	12753,00	105948,00	23336,00	82612,00
CCPR	30186,00	6150,00	36336,00	9000,00	27336,00
CCPM	85424,00	8234,00	93658,00	25124,00	68534,00
Total			235942,00	57460,00	178482,00

A noter que la convention de transition prévoit le versement de 2/12 de la subvention 2017 soit 39323,70 € aux offices pour leur permettre de fonctionner pendant la transition avec les montants suivant :

- OT Val de Morteau : 16500 €
- OT Maîche - le Russey : 16 500 €
- OT St Hippolyte : 6323,70 €

M Binétruy considère qu'il serait bon que les présidents d'intercommunalité et les membres du bureau de l'office de tourisme puissent se rencontrer.

M Robert souhaite savoir quels sont les points qui restent à clarifier.

M Binétruy explique qu'il s'agit avant tout de bien cadrer les choses, leur fonctionnement avec tout le monde pour que tout soit clair.

M Ligier et Mme Mollier ont compris qu'il y avait un projet d'embauche en lisant la convention, ce qui n'est pas prévu dans le cadre budgétaire consenti par les communautés de communes.

Mme la Présidente invite à la vigilance et considère qu'il faudra prévoir la présence des communautés de communes lors de la réunion du 11 mai. Elle demande à Mme Mainier d'être particulièrement vigilante sur les décisions du bureau afin que chacune des parties parte bien sur les mêmes bases.

M Binétruy ajoute qu'il reste également à clarifier le rythme de versement de la part variable entre N-1 et principe de régularisation.

Mme la Présidente souhaite que ces questions de recrutement et de modalités de versement de la part variable soient discutées lors de la rencontre Office / Interco. Dans l'attente, Mme la Présidente propose de valider la convention sous réserve de l'éclaircissement de ces différents points.

Approbation à l'unanimité.

Mme la Présidente quitte la séance et cède la présidence à M Binétruy.

➤ SUBVENTION 2017 AU POLE DES MICROTECHNIQUES

Lors du dernier comité de coordination du Pôle des Microtechniques, il a été présenté le bilan des actions conduites en 2016. On y retrouve :

- Nouvelle offre commerciale du Pôle
- Nouvelle communication avec nouveaux outils
- Organisme de formation depuis juin 2016
- 19 projets labellisés dont 6 FUI
- Lancement du cluster santé Innov'Health en mai 2016
- Lancement du cluster aéronautique AEROμTech en septembre 2016
- Labellisation French Tech en juillet 2016

Une évaluation à mi-parcours du contrat de performance 2013-2018 a été réalisée par la DGE en mai 2016, il en ressort les recommandations suivantes :

- Poursuivre le soutien à la dynamique des secteurs santé et aéronautique en matière de projets collaboratifs et de R&D
- Renforcer la présence sur le terrain auprès des entreprises PME et ETI sur le territoire élargi Bourgogne Franche-Comté
- Adopter une attitude plus proactive en matière de lobbying vis-à-vis des instances nationales notamment
- Capitaliser les relations européennes et internationales en place et intensifier les coopérations transfrontalières

De façon globale, le Pôle est en phase avec les objectifs du contrat de performance. On ne perçoit pas, au stade actuel, d'obstacle majeur à l'atteinte des résultats en 2018.

Les perspectives 2017-2018 sur le périmètre Bourgogne Franche-Comté :

- Augmenter de manière significative le nombre d'adhérents et fidéliser les adhérents actuels
- Accroître le nombre de projets innovants
- Améliorer les performances économiques du PMT
- Promotion et marketing du PMT
- Montée en puissance des clusters santé et aéronautique, réflexion sur la thématique luxe
- Elaboration d'un accélérateur de compétitivité et d'innovation Bourgogne Franche-Comté (propulseur) destiné à accélérer la mise sur le marché des produits et services

Voici le bilan des aides publiques reçues par le Pôle en 2017 :

Etat	138 972€	Non confirmé, maintien au mieux
Région	225 028€	Confirmé
CAGB	41 000€	Confirmé
PMA	5 000€	Confirmé, baisse - 3000€
PETR	4 000€	Non confirmé
TOTAL	417 000€	

M Frigo, délégué du PETR au Pôle des Microtechniques, indique que luxe & tech doit normalement collecter les adhésions pour son compte et pour celui du Pôle des microtechniques. Il a été relevé une tentative de court-circuiter luxe & tech cette année.

Mme Pepe-Aubry relève un manque de clarté pour les entreprises, leur rôle est peu lisible.

M Binétruy rappelle que leur rôle était initialement de mobiliser des fonds pour l'innovation. Il semble important d'y garder un pied mais il y a un souci de lisibilité des dispositifs. Il se pose la question également de leur présence auprès des entreprises du territoire.

Mme Pepe-Aubry fait le constat du manque de lien entre les organismes supposés agir auprès des entreprises pour le développement économique.

M Cagnon propose de diminuer la subvention de 1 000 € pour alerter le pôle des microtechniques sur le manque de lisibilité de son action sur le territoire du Pays Horloger.

Le comité du PETR décide d'attribuer une subvention de 3 000 € au Pôle des Microtechniques et de demander au Pôle un état des lieux des entreprises du Pays Horloger adhérentes au Pôle et des projets dans lesquels elles sont impliquées.

Approbation à l'unanimité.

➤ AVENANT AU CONTRAT D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (CADD) AVEC LE CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

A mi-parcours du CADD, le projet de Périscolaire à Montécheroux/Chamesol a été déposé. Ceux de la salle culturelle de Morteau et de la recyclerie à Maîche sont en passe de l'être.

Toutefois, il reste un doute sur l'éligibilité des dépenses de la recyclerie de Maîche dans la mesure où l'investissement sera réalisé dans des locaux qui n'appartiennent pas à Préval mais à la commune. Nous sommes dans l'attente de la confirmation de la région sur ce point.

M le Président propose d'organiser une table ronde avec la région si le projet ne pouvait pas être éligible pour déterminer quelle est la meilleure solution à envisager pour l'avenir.

➤ CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL PREMIERE CLASSE

Un adjoint administratif principal de 2^{de} classe est promouvable au grade Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Il convient de supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{de} classe et de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe pour rendre cette promotion effective.

Approbation à l'unanimité.

➤ DIVERS

- **Contrat de ruralité**

Le fichier récapitulatif vient d'être transmis en préfecture en vue de la présentation de l'avenant financier.

- **Prochaines conférences :**

- le 13 avril au musée de l'horlogerie à Morteau : « **Les horlogers du val de Morteau de 1700 à nos jours** » - Yves Droz, amateur d'horlogerie ancienne
- le 27 avril à St-Hippolyte : « **Montécheroux, un village-atelier d'outils d'horlogerie** » - Michel Bonnet, président de l'association Musons et Créons

Pas de comité au mois de mai.

La prochaine séance aura lieu jeudi 1^{er} juin 2017 à 19h00 à la mairie de Courtefontaine

La Présidente
Annie Genevard

